

Demande d'autorisation d'ouvrir un débit temporaire

Je soussigné : Monsieur GODET Joseph

Profession ou qualité : Président du Club de l'Age d'Or

Adresse : 6 rue de la Mairie – Ceaux-en-Couhé 86700 VALENCE-EN-POITOU

ai l'honneur de solliciter, conformément à l'article L.48 du Code des débits de boissons, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de : **3^{ème} catégorie**

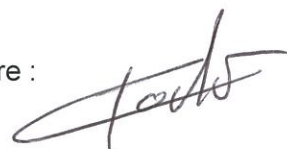
A : Valence-en-Poitou – Salle des fêtes de Ceaux-en-Couhé

Le 19 Août 2022 de 13 h 30 à 19h

A l'occasion de : Concours de Belote à la salle des fêtes

Fait à Valence-en-Poitou, le 19/07/2022

signature :



Arrêté Municipal n°269-2022-CEA

Autorisant l'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Le maire de la commune de Valence-en-Poitou, Vienne ;

Vu la demande ci-dessus ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.49 et L.49-1-2 du Code des débits de boissons ;

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.22 et L.48 du Code des Débits de boisson ;

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique ;

ARRÊTÉ :

Monsieur GODET Joseph, Président du Club de l'Age d'Or de Ceaux-en-Couhé,

est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie,

du 19 août 2022 de 13 h 30 à 19 h

à l'occasion du Concours de belote à la salle des fêtes de Ceaux-en-Couhé, Valence-en-Poitou

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Valence-en-Poitou, le 19/07/2022

La Maire déléguée de Ceaux-en-Couhé,

Annie PARADOT

